Ensemble pour notre village

Editorial

Vie communale

Les infos pratiques

Cérémonies et commémorations

Vie associative

L'état civil

LOFFRE

Le Bien Vivre On Vous

Bulletin Municipal

1er Semestre 2020

SOMMAIRE

p. - Editorial

p. - Cérémonies et commémorations

p. - Vie communale

p. - Vie associative

p.- Comptes – rendus succincts des conseils municipaux

du 1er semestre 2020

p. - Les infos pratiques

p. - L'état civil

EDITORIAL

Chères Loffriennes et Cher Loffriens,

Je vous remercie de nous avoir reconduits pour ce nouveau mandat en nous renouvelant votre confiance. Avec *« Ensemble pour notre village »*, nous avons su réunir une équipe de femmes et d'hommes désireuse de s'investir pour la commune.

La crise sanitaire due à la pandémie du Covid 19 que nous traversons, a engendré un début de mandat compliqué. Dès notre élection et avant notre investiture du lundi 25 mai 2020, nous avons dû y faire face.

Nous avons eu à mettre en place les fermetures des bâtiments et lieux publics, organiser la distribution imprévue de masques et visières en partenariat avec la CCCO et l'association des amis de la gallo-romaine, acheter du gel hydro alcoolique et mettre en place des protections diverses pour la population et le personnel municipal.

Durant le confinement, un service minimum d'agents, d'élus, a assuré le fonctionnement de la commune. Une permanence téléphonique tous les jours pour les habitants a permis une continuité dans tous les services municipaux et une mise en place d'aide aux personnes les plus fragiles pour tout ce qui est du quotidien (courses, pharmacie, …).

Puis nous avons dû élaborer et mettre en place le protocole sanitaire afin de permettre un redémarrage de l'école, et de tous les services municipaux. Je tiens particulièrement à remercier toutes les personnes qui nous ont permis de gérer cette crise sanitaire. Ce fut parfois difficile et souvent compliqué mais chacun s'est investi pour le bien de tous.

Le lundi 25 mai 2020, le nouveau conseil municipal a pu siéger. Le maire et les adjoints ont été élus et installés dans leurs fonctions. L'équipe municipale va pouvoir très rapidement travailler sur la mise en place de notre programme, tout en continuant les projets déjà commencés tels que les travaux d'enfouissements débutés le 25 mai dernier.

Autre conséquence de la pandémie et afin de préserver la santé de chacun et respecter les gestes barrières et distanciation sociale, cette année revêtira une connotation particulière, la fête des mères, la fête des pères et fête du village n'auront pas lieu. Certaines commémorations et mariages seront maintenus mais en comité très restreint. Le centre aéré maintenu se limitera à une garderie améliorée.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Votre Maire,

Éric GOUY

CEREMONIES ET COMMEMORATIONS

La cérémonie des vœux

Monsieur le Maire et le Conseil Municipal ont invité les loffriennes et les loffriens **le samedi 25 janvier 2020** pour la traditionnelle cérémonie des vœux.

Le public venu nombreux comptait les habitantes et habitants de la commune, les président.es des associations du village, responsables d'entreprise et aussi Monsieur le Député Alain Bruneel, Monsieur le Président de Cœur d'Ostrevent, Frédéric Delannoy, Madame et Monsieur les Conseillers Départementaux, Maryline Lucas et Charles Beauchamp ainsi que les Maires et adjoints des communes voisines.

La cérémonie débuta par un discours de Sylvie LARIVIERE, Maire-adjointe qui a tenu à souligner la très grande valeur professionnelle des huit agents municipaux de la commune et au nom du conseil municipal les a remerciés en sollicitant les applaudissements du public. Elle a ensuite insisté sur le bien vivre ensemble qui existe et fait la valeur de notre village. Elle a rappelé l'importance de toutes les actions de promotion du lien social et du partage comme l'organisation du repas de la Saint Sylvestre, mais aussi l'engagement des habitants à la vie du village et aux causes plus larges comme ce fut le cas en faveur du téléthon et de la vente de légumes au profit de l'autisme. Pour conclure son allocution, Sylvie LARIVIERE a cité ce proverbe africain « Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin », avant de souhaiter une très belle année 2020 et laisser la parole à Monsieur le Maire.

Monsieur Eric GOUY, le Maire, a remercié chaleureusement le public et les élus présents et a souhaité en son nom, celui du conseil municipal et du personnel communal les plus chaleureux vœux pour cette nouvelle année. Il adressa également une pensée pour les personnes isolées ou en soins. Monsieur le Maire a souligné le caractère particulier des derniers vœux de la mandature au regard des échéances électorales des 15 et 22 Mars 2020.

Monsieur le Maire a rappelé la saine situation financière de la commune en énumérant les travaux et acquisitions réalisés au cours de l'année 2019. Monsieur GOUY a indiqué, en respectant la réserve que lui impose le code électoral, puisque les projets ne relèvent pas de la maîtrise d'ouvrage de la commune, que le permis d'aménager d'un lotissement béguinage et de logements avait reçu un avis favorable et par conséquent, les travaux de voirie et de réseaux divers devraient débuter au cours du 1er semestre.

Par ailleurs, la communauté de communes de Cœur d'Ostrevent a répondu favorablement aux attentes de la commune et le démarrage des travaux d'enfouissement de la première phase de la troisième tranche (Petite Rue et Rue du Petit Marais) débuteront courant 2020. Il a largement remercié les conseillers départementaux présents puisque ces travaux seront subventionnés au titre de l'aide départementale aux villages et bourgs et par l'état au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux.

Monsieur le Maire a indiqué que l'école a cette année encore été récompensée d'un prix d'excellence au concours des écoles fleuries. Il a adressé ses félicitations aux écoliers, à l'équipe enseignante et aux employés communaux pour leur investissement. Il a précisé également que notre village avait reçu la mention « bien » au titre du label ville et village fleuri et le prix du 60ème anniversaire du label a été décerné à la brigade verte pour les travaux d'aménagement qualitatifs réalisés en partenariat avec les services municipaux et l'école Henri Matisse.

Monsieur le Maire a chaleureusement remercié les services techniques, les bénévoles de l'association « la brigade verte loffrienne » et tous ceux qui œuvrent à améliorer de jour en jour l'environnement, la propreté et cadre de vie du village.

Pour terminer son intervention et avant de profiter du verre de l'amitié offert par la municipalité, Monsieur le Maire a tenu à remercier le milieu associatif pour leur mobilisation pour la fête du village, le Téléthon et toutes leurs initiatives, le personnel communal, le conseil municipal, les membres des associations et le comité « pour un Loffre où il fait bon vivre » pour sa mobilisation contre l'exploitation de stockage de déchets inertes à Loffre.

Election du nouveau conseil municipal 2020 – 2026

Après que le président de la République ait confirmé la tenue du premier tour des élections municipales le 15 mars 2020, les dispositions ont été prises pour garantir la sécurité sanitaire des opérations de vote.

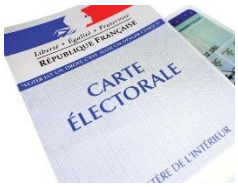

Éric GOUY a été élu **Maire**, à l'unanimité.

Puis le lundi 25 mai en soirée, les 15 conseillers municipaux élus au 1er tour ont pris place avec des mesures de distanciation dans la salle polyvalente du village. Les conseillers n'avaient pas choisi la formule du huit clos mais ont suivi les recommandations du haut conseil scientifique en invitant un public réduit. Monsieur CHŒUR ancien maire, un journaliste et la secrétaire de mairie ont assisté en fond de salle et à distance à ce premier conseil ouvert par Eric GOUY, maire sortant, qui a ensuite passé le relais à Alain SROGA, doyen des élus, pour procéder à l'élection du nouveau maire.

Le Maire aura la gestion des travaux, de l'urbanisme, des finances et la gestion du Personnel. Ont suivi les élections des adjoints tous élus à bulletin secret au 1er tour : 1er Adjointe Sylvie LARIVIERE pour les Affaires sociales et culturelles et déléguée à la CCCO ; 2ème Adjoint Alain SROGA à l'environnement, les sports et suppléant à la CCCO ; 3ème Adjointe Renée PLAISANT pour la communication et les affaires scolaires ; 4ème Adjoint Frédéric VIREMOUNEIX aux fêtes, commémorations, cérémonies, et milieu associatif.

Les conseillers municipaux : Anne LANG, Fabienne DELPLACE, Ghislaine NAESSENS, Guillaume VASSEUR, Jean-Luc ANSART, Olivier CAFFIN, Patrick RAYET, Peggy SAUTHIEUX, Quentin ROBERT, Virginie GOUBET statueront sur les affaires de la commune.

Les commémorations

Dans le contexte de l'état d'urgence sanitaire et des mesures de confinement, les cérémonies mémorielles n'ont pas pu être tenues dans leur format habituel avec une présence du public, des représentants des Associations, de l'ensemble des portes drapeaux et de la fanfare.

Le 08 mai 2020 : Le Maire a néanmoins tenu à organiser la cérémonie avec le respect des gestes barrières, de distanciation et en format restreint.

Dans un courrier adressé à ses adhérents, au membres du Conseil Municipal, et à la population, Monsieur CHŒUR, Président de l'Association des Anciens combattants, a rappelé cette date si importante dans l'histoire de notre pays, a informé des recommandations relatives au confinement qui empêchaient la tenue habituelle de la cérémonie et a invité à regarder la cérémonie nationale restreinte à l'Arc de Triomphe dans la matinée du 08 mai. Les habitants ont été invités à garnir de drapeaux les entrées des maisons.

Lors de cette cérémonie, il a été procédé à un dépôt de gerbe et à la lecture du message ministériel.

La mairie a été pavoisée aux couleurs nationales.

Le 18 juin 2020 : les règles sanitaires sont assouplies mais les rassemblements sont encore interdits.

Monsieur CHŒUR Président de l'Association des Anciens combattants et Monsieur DUPUIS Porte drapeau ont pu participer à la cérémonie commémorative de l'Appel du 18 juin du général de Gaulle à refuser la défaite et poursuivre le combat

Janvier et février 2020 :

Le projet culturel communal

En partenariat avec la CCCO, la commune de LOFFRE a organisé un projet culturel communal en direction de nos jeunes enfants du village.

Irma et François, artistes de la compagnie « Dans tous les sens » ont captivé nos tout-petits à travers des ateliers de création de comptines.

Ce projet s'est décliné en plusieurs rendez-vous avec tout d'abord **le 14 janvier**, en soirée, au foyer rural, une rencontre parents et enfants avec les deux artistes

Puis se sont organisés, durant une semaine, plusieurs ateliers dans la classe de maternelle de l'école publique Henri Matisse.

La résidence des artistes dans notre commune s'est terminée par un spectacle à la salle polyvalente en deux représentations **le 08 février** à 10h00 et 11h00. Spectacle intitulé *« j'm'ennuie quand j'dors »* …. Une conteuse, un guitariste …. Au long de l'histoire les personnages sont apparus sur le mur et ont interagi avec les enfants venus nombreux

Une belle expérience pour nos petits loffriens !

Le mercredi 19 février

SORTIE au CIRQUE EDUCATIF

Offerte par la municipalité à tous les enfants du village à partir de 5 ans

Le mercredi 19 février, les enfants de Loffre et les enfants qui fréquentent l'école de Loffre ont été invités par la municipalité à assister au magnifique spectacle poétique du cirque éducatif de Sin le Noble.

Le transport en autobus était déjà, pour les 30 enfants présents, une fête et une occasion, sans les parents, de vivre une sortie avec les copains et les copines …

Les enfants, encadrés par le personnel communal et les élues, ont été éblouis de voir évoluer les acrobates aux tissus aériens, puis des pigeons en totale liberté volant au-dessus des spectateurs avant de se regrouper à l'appel de leur dresseur quand vient le moment d'entrer en piste. Les maladresses des clowns ont bien sûr fait rire nos jeunes loffriens ainsi que leurs tentatives catastrophiques pour devenir magiciens … Les enfants ont été émerveillés par tant de surprises menées tambour battant !

Une sortie 2020 inoubliable pour nos jeunes loffriens

Loffre à l'heure du confinement

- du 17 mars au 10 mai 2020 -

Mardi 17 mars, les vies des loffriens, ont, comme celles de tous les français, basculé. Pour certains, le travail a continué et c'est avec mille précautions que ces héros se sont rendus dans leurs entreprises jours après jours, nous tenons à les mettre à l'honneur et les remercier chaleureusement

Les rues de notre village sont devenues désertes. Le parc de jeu fermé par arrêté du Maire, la cour de l'école est silencieuse, la cabine à livres vidée, les nombreuses associations loffriennes n'ont plus rythmé la semaine au village ...

Peu à peu et sous le soleil nous avons pu apercevoir un par un ou avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, quelques promeneurs pour l'exercice physique, les amateurs de course à pied pour un bref entrainement ou les balades avec son animal de compagnie toujours dans un rayon de 1 km … moyen aussi de saluer ses amis par la fenêtre ou se donner des nouvelles avec la distance raisonnable.

Les loffriens ont pu malgré tout, apprécier leur choix d'habiter à la campagne et pour la plupart en maison avec jardin

Le Coronavirus : la solidarité au village

Face à la pandémie de Covid-19, des initiatives solidaires se sont mises en place chaque jour.

Très vite une banderole a été réalisée de façon artisanale et accrochée en façade de mairie **pour remercier les soignants et les professionnels mobilisés dans cette crise sanitaire.** D'autres initiatives solidaires et de remerciements ont émergé dans chaque rue et quartier du village. A 20 heures les applaudissements se sont fait écho entre rues et quartiers …

Des actions solidaires se sont organisées dans un partenariat entre voisins, élus, agents municipaux et commerçants. Les élus ont téléphoné chaque semaine aux personnes isolées, âgées, pour maintenir le lien, effectuer les courses alimentaires si besoin. Le standard téléphonique de la mairie est resté ouvert pour recevoir les demandes et y répondre. Les agents municipaux ont réalisé, à la demande, des impressions des attestations de déplacements. Une voisine fait les courses alimentaires de son voisin plus âgé, une autre amène une part de gâteau, un autre prend des nouvelles par téléphone ou au-dessus de la haie… Les commerçants ont approvisionné les distributeurs plusieurs fois par jour, la gallo-romaine a distribué des pizzas et autres livraisons.

BRAVO à cette entr'aide de proximité !

Des masques pour tous les loffriens dès le 07 mai 2020

Grâce au précieux concours des bénévoles que nous remercions chaleureusement, la municipalité en partenariat avec la communauté de communes Cœur d'Ostrevent, a fourni gratuitement un masque à l'ensemble de la population.

Dans un second temps la région a aussi donné gratuitement un masque à chaque habitant des Hauts de France.

Les élus et le personnel communal ont ensuite pris le relai des bénévoles pour organiser le 07 mai la distribution à domicile des masques, ou en mairie le 08 mai pour les personnes absentes lors de la distribution.

Les habitants de LOFFRE, comme tous les habitants des communes voisines, ont été invités à faire don de tissu, à couper des coupons de 20cmx20cm ou à coudre les masques bénévolement.

Nous remercions les loffriens qui ont généreusement donné du tissu ainsi que les coupeuses qui ont coupé 2450 coupons destinés à la fabrication des masques. Une loffrienne a aussi rejoint l'atelier de couture de Montigny en Ostrevent afin de participer à l'assemblage des masques pour TOUS.

Une belle action solidaire intercommunale au service de la santé de tous

Après le confinement,

Trois dates pour la reprise de l'école à LOFFRE :

Le 12 mai ; le 25 mai puis le 22 juin

Pour notre commune, **la décision de la réouverture de l'école** s'est effectuée dans le respect démocratique où les représentantes des parents d'élèves, le directeur de l'école, le Maire et l'adjointe aux affaires scolaires se sont réunis et se sont exprimés sur les avantages et les inconvénients d'une telle décision lourde de responsabilités. Le retour en classe **dans un 1er temps le 12 mai pour les GS + CP + CM2** s'est effectué sur la base du volontariat des familles tiraillées entre les craintes sanitaires, la reprise du travail et surtout une coupure trop longue qui pourrait avoir des conséquences sur l'apprentissage des enfants. Des places ont aussi été réservées pour les enfants du personnel prioritaire. **Le 25 mai tous les élèves des autres niveaux** ont été appelés à reprendre l'école toujours sur la base du volontariat.

Pour le Maire, les élus et les agents municipaux le challenge a été d'adapter concrètement les 60 pages de protocole sanitaire, fournies par le ministère et de régler chaque détail au millimètre. C'est pourquoi les parents ont été informés début mai d'un choix définitif de reprise le 11 mai et le 25 mai afin de respecter l'organisation et les risques partagés autant pour les enseignants que pour les agents des services municipaux et les parents qui s'étaient positionnés.

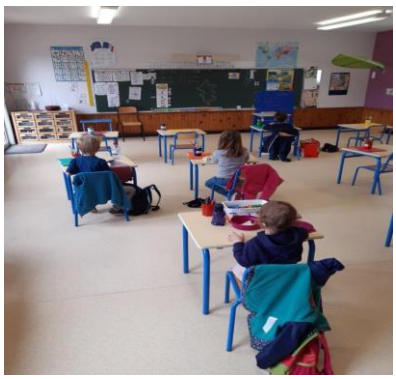

Le mardi 12 mai, deuxième jour du déconfinement, a été marqué à LOFFRE par ***la réouverture de l'école****. Depuis le 16 mars, l'enseignement se faisait à la maison, une première pour les enfants, leurs parents et les enseignants, qui du jour au lendemain, ont dû s'adapter.*

Le Président de la République a annoncé le dimanche 14 juin 2020, un retour à l'école obligatoire **pour tous dès le 22 juin 2020** selon les règles de présence normale. Tous les élèves et les enseignants ont donc repris le chemin de l'école pour retrouver leurs copains et les enseignants.

TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT

Rue du Petit Marais et Petite Rue

Les travaux sur les réseaux électriques, portés par Cœur d'Ostrevent, ont commencé rue du Petit Marais le 25 mai 2020.

Enfouissement des réseaux, modernisation de l'éclairage public et réalisation des traversées de route au niveau du transfo cabine haute.

Nettoyage des fils d'eau des rues de la commune

Nous vous informons que l'entreprise THEYS assurera le nettoyage des fils d'eau les JEUDI 30 JUILLET 2020 et MERCREDI 16 DECEMBRE 2020.

Nous vous demandons de bien vouloir veiller à ne pas gêner l'évolution de la balayeuse.

Merci de votre collaboration

Les ateliers mémoires communaux pour nos aînés

L'atelier mémoire mis en place par la commune est organisé en séance le mardi de 14h00 à 15h30 et comporte des exercices ludiques et pratiques pour stimuler les différentes formes de mémoire. Les exercices proposés sollicitent le cerveau et mobilisent l'attention, l'observation et la concentration.

Le but de l'atelier est de permettre dans un cadre préventif de pallier les troubles de la mémoire par la stimulation de l'activité cérébrale et l'exercice de l'attention

Après l'effort, la galette pour le réconfort !

N'hésitez plus à rejoindre ce groupe sympathique, convivial où règne la bonne humeur et l'entraide.

Merci à l'animatrice qui, durant la période de confinement, a distribué dans chaque boite aux lettres des adhérents, des exercices d'entrainement à réaliser chez soi.

Et pour tester votre mémoire jouons ensemble !

Lisez trois fois et lentement le texte ci-dessous puis reportez-vous à la page suivante :

Madame DUPONT établit la liste des achats qu'elle doit faire :

LAIT	CAMEMBERT	POMMES	SUCRE
YAOURTS	GRUYERE	PAIN	OEUFS
ORANGES	LESSIVE	POULET	POMMES
SAVON	FARINE		

Nous vous attendons, si la situation sanitaire le permet**, pour les ateliers du second semestre le 08 et 22 septembre, 06 octobre, 03 et 17 novembre, 1er et 15 décembre 2020.** Pour tout renseignement laissez un message en mairie (03 27 80 51 43) et l'animatrice, Marie Hélène, vous rappellera.

Les Ateliers Physiques d'Activités pour les aînés

Les ateliers de gymnastique douce permettent de conserver un équilibre et un maintien de la forme physique dans la bonne humeur et la convivialité

Ils sont animés par le coach sportif, Benjamin, de l'Association SIEL BLEU chaque jeudi matin de 9h00 à 10h00 à la salle polyvalente.

Pour tout renseignement, merci de vous adresser en mairie (03 27 80 51 43)

Poursuivons notre jeu test de la mémoire ….

Arrivée chez elle, Madame DUPONT range dans la buanderie 5kg de lessive, dans le placard de la réserve 1 paquet de sucre, 1 paquet de farine et 3 savons. Dans son réfrigérateur, elle met 16 yaourts, 1 camembert, 1 poulet, 200g de gruyère, 6 œufs. Dans une corbeille, elle pose 3kg d'oranges et 2kg de pommes.

Elle s'aperçoit qu'elle doit retourner en ville …

Qu'a-t-elle oublié ?

Vous avez trouvé, alors n'hésitez plus, venez tenter d'autres exercices et entretenir votre mémoire !
Vous avez une ou deux erreurs, c'est tout à fait normal, vous êtes bienvenu.e au prochain atelier !

RECHERCHE CANDIDAT(ES) ASSISTANT(ES) MATERNEL(LES)

Vous êtes intéressé(e) par le métier d'Assistant(e) Maternel(le) mais vous vous posez des questions sur le métier et vous ne savez pas comment vous y prendre pour devenir Assistant(e) Maternel(le) ?

Alors n'hésitez pas à contacter **le RAM** Relais d'Assistantes Maternelles Intercommunal Guesnain - **Loffre** – Masny – Lewarde - Bruille lez Marchiennes au **07 89 34 77 27**. Ses 2 animatrices, Céline et Pauline, répondront à toutes vos questions et vous accompagneront dans les démarches.

AMENAGEMENT DE L'ACCUEIL DE LA MAIRIE POUR SECURISER LE PERSONNEL

Afin d'éviter toute transmission du covid-19, un plexiglas a été installé à l'accueil de la mairie et du gel hydro-alcoolique mis à disposition pour protéger et sécuriser le personnel municipal et les citoyens.

Merci de respecter les mesures de distanciation physique.

RE-OUVERTURE DE LA CABINE A LIVRES le 02 juin

Votre cabine de partages de livres, fermée 2 mois pour raisons sanitaires, est enfin à nouveau à votre disposition !

En effet, mardi 2 juin, les étagères ont été nettoyées et désinfectées par des adhérentes de l'Association La Ronde des Livres et de nouveaux livres y ont trouvé leur place.

La « petite bibliothèque » de notre village connait un véritable succès, favorisant les échanges et l'accès facile aux livres. Nous vous invitons à déposer et emprunter des livres afin de leur donner une seconde vie, tout en respectant l'environnement.

VIE ASSOCIATIVE

L'Association des Anciens Combattants

L'Association des Anciens Combattants a tenu son Assemblée Générale le dimanche 08 mars en présence de Monsieur BEAUCHAMPS Conseiller Départemental, Monsieur le Maire, Le Général VERON et de nombreuses autres personnalités.

Monsieur CHŒUR, Président de l'Association a rappelé que l'Association comprenait 28 membres et 4 porte-drapeaux et a remercié chacun pour leur présence et leur engagement. Monsieur le Président a aussi informé l'assemblée de l'amendement 2570 du code des impôts qui réintroduit à partir de janvier 2021, la 1/2 part fiscale pour les veuves, dont l'époux est décédé avant d'avoir atteint l'âge de 74 ans. Il rappela aussi le retard sur le montant des pensions de 7 % par rapport à l'indice INSEE.

Monsieur le Maire a souligné le dynamisme de cette Association dont les membres honorent toujours de leur présence les évènements patriotiques de la commune. Il remercie aussi l'Association qui a organisé l'exposition de voitures anciennes à l'occasion de la fête du village 2019, exposition qui a remporté un vif succès.

Un cocktail amical a été offert par l'Association avec la précaution d'amuse-bouches sous emballages individuels pour respecter le début des précautions sanitaires.

L'Association des Parents d'Elèves de l'école Henri Matisse

L'APE accompagne les enfants de l'école Henri Matisse durant toute leur scolarité en proposant des activités éducatives, de loisirs, des spectacles et aussi des ventes au profit de l'Association afin de subventionner les animations.

Le 11 février 2020, l'APE a eu l'immense plaisir d'accueillir la troupe de l'accueil de jour de Sin Le Noble de l'Association AFEJI.

Depuis plusieurs années, cette troupe amuse les enfants de l'école Henri Matisse pendant une heure de spectacle. A l'issue de cette représentation pas comme les autres, une dégustation de crêpes confectionnées par les membres de l'APE, aidés d'autres mamans a permis de clore dans la bonne humeur cette belle rencontre. Merci et à l'année prochaine.

Le 8 mars 2020, l'APE a organisé son loto annuel. De nombreux lots ont été mis en jeu : places de cinéma, entrées de parc d'attraction à Walibi, bons d'achat de la mairie de Loffre, lot de l'atelier couture de Loffre, appareil à raclette, pompe à bière et en premier lot UN COOKEO. Ce fut encore un beau succès et surtout un bon moment de convivialité.

Evènements à venir au second semestre 2020 :

Halloween le 31 octobre 2020,

Bourse aux jouets les 07 et 08 novembre 2020

Spectacle de Noël fin décembre 2020.

L'Association LOFFRE-LOISIRS

L'Association Loffre-Loisirs a organisé le réveillon de la Saint-Sylvestre

Un grand succès pour « Loffre-Loisirs » toujours prêt à rompre l'isolement et favoriser les relations entre les loffriens.

Ce 31 décembre 2019 c'est « Olivier traiteur » de Marquette-en-Ostrevant et "Northevents" animateur lillois, qui ont été choisis pour l'évènement.

Toutes les places disponibles pour cette soirée ont été réservées et les personnes présentes ont pu apprécier une bonne ambiance, sympathique et familiale.

Soirée réussie que l'Association « Loffre-Loisirs » rééditera pour le plaisir des loffriens le 31 Décembre 2020."

« Loffre-loisirs » accueille avec plaisir chaque mercredi après-midi au foyer rural toutes les personnes intéressées par le lien social à travers les jeux de cartes et les jeux de société dans une ambiance sympathique et conviviale.

Pour vous distraire, pour rompre l'isolement, rejoignez « Loffre-loisirs »

Pour tout renseignement, laisser un message en mairie à l'attention de Monsieur PLUCIENNE Président de l'Association .

L'Association « La RONDE DES LIVRES »

Le dimanche 26 janvier, l'Association La Ronde des Livres a organisé pour ses adhérents, une sortie à l'Auditorium de DOUAI afin d'assister au concert de musique classique de l'orchestre de DOUAI / Région Haut de France.

Au programme « l'Arlésienne » de Georges BIZET, « Le poème pour violon » d'Ernest CHAUSSON avant d'apprécier le talent de Maurice RAVEL qui a subjugué les spectateurs avec sa « Rhapsodie tzigane » et son célèbre « Boléro ».

Une sortie unanimement appréciée qui pourrait se renouveler ….

La Ronde des livres a poursuivi ses rencontres littéraires en janvier avec une interruption en mars et mai par mesure de prévention due à l'épidémie du covid-19.

Notre Association « la ronde des livres » renforce **le lien social** et **permet parfois de lire autre chose que ce que l'on est tenté de lire habituellement …** N'hésitez plus à nous rejoindre, vous trouverez de la convivialité, de la bonne humeur. Venez partager une infusion et un morceau de chocolat avec nous, voici les dates de nos prochaines rencontres :

- **Le vendredi 11 septembre à 20h00**
- **Le vendredi 13 novembre à 20h00**

Et pour toute information, n'hésitez pas à laisser un message en mairie (0327920819) et un membre du bureau de l'Association vous rappellera.

Des idées lecture ?

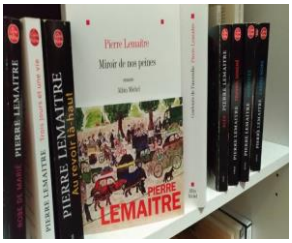

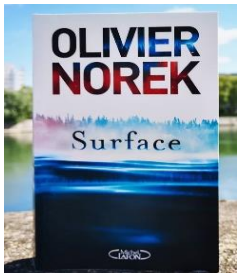

Le livre est un moyen d'évasion, une gymnastique de l'esprit, un ami ….

En cette période de confinement, le sentiment d'enfermement peut nous gagner. Or la lecture est un magnifique moyen de s'évader et de voyager…

"La lecture est à l'esprit ce que l'exercice est au corps", disait Machiavel.

La lecture stimule le cerveau, qui aurait pu, pendant cette période de confinement, être tenté de devenir paresseux…

Un bon livre est un bon ami qui est resté fidèle durant cette crise sanitaire qui a pu apparaitre angoissante.

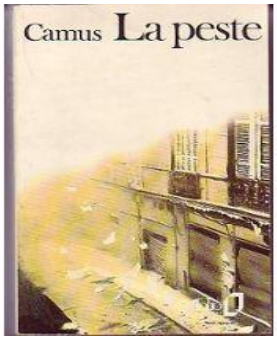

L'Association LA RONDE DES LIVRES n'a eu de cesse de déposer des livres dans les boites aux lettres ou sur les appuis de fenêtres durant le confinement, pour le plaisir de tous ses adhérents

N'hésitez pas si vous souhaitez recevoir des livres, contactez-nous !

« La Brigade Verte de LOFFRE »

DITES-LE AVEC DES FLEURS ….

Tout en respectant les mesures de sécurité et les heures de confinement, la Brigade verte continue de nettoyer et entretenir le chemin de Lewarde, les alentours de la Chapelle et le chemin de la sablière. Durant cette période difficile, les promenades parmi nos chemins fleuris ont égayé les journées et se sont avérées bien agréables. « Dame Nature » est restée présente pour assurer le plaisir des yeux et donner du baume au cœur aux promeneurs. Les adhérents de « la Brigade Verte » sont fiers de partager avec vous le fruit de leur travail et de leur engagement. Les fleurs et les arbres fruitiers font l'admiration des loffriens qui se promènent de plus en plus nombreux sur les beaux chemins de notre village et comme le dit le proverbe « ***plus on s'émerveille devant la nature, plus elle nous offre ses merveilles*** »

De bien belles actions pour mettre la biodiversité à l'honneur

Toute loffrienne ou loffrien prêt à donner un peu de son temps, est invité.e à rejoindre l' Association.

(*Laisser un message à l'attention de Alain SROGA (Président de l'Association) en mairie ou se rendre sur le site*)

Butte de permaculture

D'un travail complémentaire entre Alain Sroga, président de la Brigade Verte et Emmanuel du service technique municipal, est née une butte de permaculture près du jardin botanique.

Il s'agit d'une butte composée de terre et de compost contenant du bois en décomposition et qui doit être recouverte de façon régulière avec des déchets organiques. Cette technique crée des engrais naturels et permet ainsi de favoriser la biodiversité et de comprendre et observer l'écosystème,

Un grand merci et félicitations à ces jardiniers passionnés et à tous les agents municipaux du service technique, qui sans cesse, entretiennent et améliorent l'environnement de notre commune pour le plaisir des habitants et promeneurs.

L'Association SPORT POUR TOUS

Depuis le mois de mars dernier nous avons suspendu les cours de fitness au vu de la crise sanitaire et des mesures barrières de distanciation. Nous reprendrons dès le mois de septembre une activité physique régulière afin de retrouver la forme. Chaque semaine, le **mardi et jeudi** de **18h45 à 19h45**, Marie et Cathy vous proposent des séances de cardio, abdos, renforcement musculaire, le tout dans une ambiance associative et conviviale. N'hésitez pas à nous rejoindre **à la salle polyvalente dès le mardi 08 septembre.**

Le bureau de l'association « Sport Pour Tous » a décidé, de reprendre l'activité sportive en septembre, bien évidemment si les conditions sanitaires sont satisfaisantes pour une pratique de sport en salle et en groupe en toute sécurité.

Nous avons hâte de vous retrouver en forme et nous vous attendons le 08 septembre à 18h45 à la salle polyvalente

Deux séances découvertes vous seront offertes.

Pour tout renseignement vous pouvez contacter

Anne LANG au 06.66.52.11.16

L'U.S.L. Union Sportive Loffre

Association de Football à LOFFRE

La Présidente du club se veut positive et affirme sportivement que : « La plus grande gloire n'est pas de ne jamais tomber mais de se relever à chaque chute »

Après une saison raccourcie au vu de la crise sanitaire, mais plutôt positive, la Présidente, Isabelle HUDRY, remercie les joueurs, les dirigeants et les quelques fervents supporters de leur confiance.

La Présidente tient à rappeler que l'objectif du club est d'avancer, progresser et pourquoi pas ouvrir une nouvelle page du livre du grand « U.S.L. ». Isabelle HUDRY rappelle l'esprit de camaraderie du club de football de LOFFRE : « celui qui a fait un bout de chemin en Coupe de France en tant que « petit poucet », celui qui respirait l'envie de jouer et l'esprit de compétition, ce club qui nous a apporté tant d'émotions. »

La Présidente de l'Association insiste sur l'engagement nécessaire pour la vie de l'Association. **Le club de football a besoin de joueurs, de dirigeants ou simplement de bonnes volontés sachant que chaque « petite pierre » est importante à la construction d'un club sportif** … la porte de cette Association est grande ouverte.

L'USL souhaite engager deux équipes seniors et une équipe de jeunes dans le championnat cette année et espère que la période de confinement aura permis à chacun de réfléchir sur l'importance de la vie associative, sportive et sociale.

Pour toute information joindre Isabelle HUDRY au

06 20 77 04 33

La reprise des entraînements, sous réserve des dispositions sanitaires, est prévue fin août.

COMPTES RENDUS SUCCINCTS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1ER SEMESTRE 2020

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 10 JANVIER 2020 A 19H00

N°1 DU 10 JANVIER 2020 : APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
1.**DECIDE** d'approuver les modifications apportées au projet de PLU ;
2.**DECIDE** d'approuver la modification simplifiée n° 1 du PLU telle qu'elle est annexée à la présente délibération ;
3.**AUTORISE** M. le Maire à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en oeuvre de la présente délibération ;
4.**INDIQUE** que le dossier du PLU est tenu à la disposition du public en mairie de Loffre aux jours et heures habituels d'ouverture ;
5.**INDIQUE** que conformément à l'article R.153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département ;
La présente délibération, accompagnée du dossier de modification du PLU, sera transmise en préfecture au titre du contrôle de légalité ;
6.**INDIQUE** que la présente délibération produira ses effets juridiques à compter de sa réception par le Préfet et après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité (premier jour de l'affichage en mairie, insertion dans un journal).

N°2 DU 10 JANVIER 2020 : PRESCRIPTION DE LA REVISION ACCELEREE DU PLU SUITE AU RECOURS DE LA S.A.S STB MATERIAUX

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :
1.**De prescrire** la révision allégée n°1 du PLU avec pour objectif :
la correction d'une erreur manifeste d'appréciation dans le classement en zone Agricole des parcelles A 1110, 1112, 1114, 767, 743, 742, 768, 769, 770 p, 788, 1502, 1503, 726, 1080, 1082, 1136 et 1078 ;
2.**D'approuver** l'objectif ainsi développé selon l'exposé des motifs et le contenu détaillés ci-dessus
3.**De définir** conformément aux articles L.103-3 et L.103-4 du code de l'urbanisme, les modalités de concertations suivantes qui seront strictement respectées pendant toute la durée de l'élaboration du projet :
- mention faite sur le site de la commune
- réunions publiques d'information avec les habitants
- parutions municipales

- mise à disposition d'un dossier de présentation ainsi qu'un registre d'observations en mairie destiné à recueillir par écrit les remarques et les observations.
4.**De confier**, conformément aux règles des marchés publics, une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du PLU à un cabinet d'urbanisme ;
5.**De donner** délégation au Maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestations ou de services concernant la révision allégée du PLU ;
6.**De solliciter** de l'Etat conformément à l'article L.132-15 du Code de l'Urbanisme qu'une dotation soit allouée à la collectivité pour compenser les dépenses nécessaires à la révision allégée du PLU ;
7. **D'inscrire** les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à la révision allégée du PLU au budget de l'exercice considéré en section d'investissement ;
8.**De demander**, conformément à l'article L. 132-10 du code de l'urbanisme, que les services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer soient mis gracieusement à la disposition de la commune pour assurer le suivi de la procédure de révision accélérée du Plan Local d'Urbanisme ;
9**.D'associer** les personnes publiques mentionnées aux articles L.123-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme.
10.**De consulter** au cours de la procédure, si elles en font la demande, les personnes publiques prévues au titre des articles L.132-12 et L.132-13.
11. Conformément à l'article L.153-11 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera notifiée :
- au Préfet ;
- au Président du Conseil Régional ;
- au Président du Conseil Général ;
-aux Présidents des Chambres de commerce et d'industrie, de métiers et de l'artisanat et d'agriculture
- au Président de l'établissement public compétent en matière d'organisation des transports urbains ;
- au Président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de programme local de l'habitat, dont la commune est membre ;
- au Président de l'établissement public chargé de l'élaboration, de la gestion et de l'approbation du schéma de cohérence territoriale lorsque le territoire objet du plan est situé dans le périmètre de ce schéma ;
- au représentant de l'organisme de gestion du Parc Naturel Régional ;
12. Conformément à l'article R.153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

La présente délibération sera transmise au Préfet au titre du contrôle de légalité.
La présente délibération produira ses effets juridiques dès l'exécution de l'ensemble des mesures d'affichage et de publicité.

N°3 DU 10 JANVIER 2020 :
CCCO : PROJET DE CONVENTION POUR LA REFACTURATION A LA COMMUNE DE LA PART « INVESTISSEMENT » DE LA COTISATION GEPU PAYEE AU SIDEN SIAN

Monsieur le maire donne lecture d'un courrier provenant de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent . La présente convention a pour objet de définir les modalités de prise en charge par la commune de Loffre de la part « investissement » de la cotisation GEPU payée par Cœur d'Ostrevent au SIDEN-SIAN, Cœur d'Ostrevent prenant comme il se doit à sa charge la part «exploitation».

La part «investissement» de la cotisation GEPU refacturée à la commune de Loffre s'élève à

809.70 € pour l'année 2018
1 531.79 € pour l'année 2019
2 274.17 € pour l'année 2020 (prévision)

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention pour la refacturation à la commune de la part investissement de la cotisation GEPU payée par la CCCO au SIDEN SIAN.

N°4 DU 10 JANVIER 2020 :
SMTD : RECONDUCTION POUR 2020 DES PARTICIPATIONS AUX FINANCEMENTS DES CARTES OR, JOB ET RSA

44.00 € en ce qui concerne la carte OR
5.50 € en ce qui concerne la carte JOB
16.00 € en ce qui concerne la carte RSA

Monsieur le Maire propose de reconduire ces participations au taux plafond pour l'année 2020.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, **DECIDENT,** à l'unanimité, la prise en charge de la carte OR pour 44 €, la carte JOB pour 5.50 €, et la carte RSA pour 16 € pour l'année 2020.

N°5 DU 10 JANVIER 2020 :
MISE EN ŒUVRE DU PRINCIPE DE REVISION LIBRE DU MONTANT DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION ET FIXATION DU MONTANT DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DEFINITIVES

La CLECT, réunie le 5 avril 2019, a acté les principes suivants s'agissant des compétences de Cœur d'Ostrevent devant être évaluées en application des dispositions de l'article 1609 nonies C :

Au vu des décisions prises par la CLECT, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :
-**D'approuver** l'application du principe de révision libre des attributions de compensation dans les conditions ci-dessus rappelées,
-**D'approuver** le montant de l'attribution définitive de notre commune d'un montant de - 4 433 euros à compter de l'année 2020,

-**D'approuver** les modalités d'ajustement de l'attribution de compensation pour l'année 2019 comme suit :

	Montant AC provisoire 2019	*Montant AC définitive 2019 proratisé sur 4 ou 10 mois*	*Ajustement à opérer sur le montant de l'AC provisoire 2019*
LOFFRE	8567 €	-2 135	- 10 702 €

-**D'approuver** les modalités d'ajustement comme suit : l'ajustement de l'attribution de compensation provisoire notifiée et versée au titre de l'exercice 2019 sera opéré dès le mois suivant celui au cours duquel le conseil municipal aura délibéré sur le montant de son attribution de compensation définitive 2019. Cet ajustement donnera lieu à retenue ou

majoration sur les douzièmes restant à verser ou à percevoir par Coeur d'Ostrevent au titre des exercices 2019, et éventuellement 2020 ;

-**D'autoriser** le Maire à notifier la présente délibération à Monsieur le Président de Cœur d'Ostrevent,

-**D'autoriser** le Maire à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

N°06 DU 10 JANVIER 2020
DÉCISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET PRIMITIF 2019

Objet : **Régularisations comptables.**

Après délibération, **SONT VOTÉES à l'unanimité**, les écritures comptables suivantes :

Section investissement
Dépenses
Article 2151 + 662.40 €
Recettes
Article 021 virement de la section fonctionnement + 662.40 €
Section fonctionnement

Dépenses
Article 023 virement à la section investissement + 662.40 €
Article 6068 autres matières et fournitures - 1 629.82 €
Article 65548 autres contributions - 9 734.58 €
Recettes
Article 739211 reversement attribution compensation - 10 702 €

INFORMATIONS

➢M. le Maire informe les membres du Conseil de la mise à disposition du rapport d'activités du SIAVED 2018, et du rapport d'activités du SMTD 2018.
➢M. le Maire donne lecture de l'état liquidatif concernant l'indemnité de conseil, versée au titre de l'année 2019 au comptable du trésor public d'Aniche. A la question « êtes-vous pour le versement de l'indemnité au comptable du trésor public d'Aniche ? » le vote est de 1 voix Contre, 4 voix Pour et 6 Abstentions. Conformément au vote, l'indemnité sera donc versée à M. Manez.
➢Les travaux d'enrobé sur trottoir, devant la nouvelle maison, rue des moines ont été réalisés pour un montant de 9662.40 €.
➢Un nouveau téléviseur à 199 € a été acheté pour remplacer celui de la salle de garderie.
➢Deux armoires défectueuses du service administratif ont été remplacées par deux nouvelles armoires pour un montant de 599 € les deux.
➢La mauvaise étanchéité à l'air du puit de lumière du plafond de la Mairie a nécessité la fermeture de celui-ci par la mise en place d'une plaque de plâtre au plafond. La réduction de l'entrée d'air froid permettra de faire des économies d'énergie. Montant des travaux : 516.05 €.
➢A compter du 1 er janvier 2020, La loi « EGalim » impose aux restaurations collectives de ne plus utiliser de bouteilles d'eau en plastique. La commune a fait l'achat d'une fontaine à eau, branchée sur l'arrivée d'eau du robinet. Coût de la fontaine : 496.80 €.
➢Le permis d'aménager du futur lotissement a été accepté le 14 novembre 2019. Il est affiché sur place.

➢La première phase des travaux d'enfouissement des réseaux débutera en avril 2020 pour finir mi-juillet 2020. Les travaux concernent la rue du Petit Marais, la Petite Rue. Le retrait de la cabine haute de la rue du Petit Marais est également prévu.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 25 MAI 2020 A 18H10

Après avoir été remerciés de leur présence par M. GOUY, M. Alain SROGA, a présidé la séance. Le secrétaire et assesseur Guillaume VASSEUR a été nommé. Mr Robert Quentin, le seconda en qualité d'assesseur.

Il a été mis au vote au poste de Maire, le seul Postulant Mr Éric GOUY, élu à L'unanimité (15 voix). Il a été ajouté que Monsieur le maire s'occupera des finances, des travaux, de l'urbanisme et la gestion du personnel municipal.
M. GOUY nous a fait part que la Rigueur et l'engagement seraient les maitres mots de son mandat. Il nous a notifié qu'il mettrait en œuvre tout le dynamisme nécessaire au bien-être de notre commune.
Il souhaite ainsi des relations basées sur la confiance et le respect durant de ce mandat.
Un vote unanime a déterminé que le conseil municipal sera animé par 4 adjoints et 10 conseillers.

- Au poste de 1er Adjoint, aux services culturels et sociaux, Mme LARIVIERE Sylvie a été élue à l'unanimité (15 voix). Mme LARIVIERE a été nommée titulaire déléguée à la communauté de communes Cœur d'Ostrevent (CCCO).
- Au poste de 2ème Adjoint, à l'environnement, au sport et délégué suppléant de la CCCO, a été élu Mr SROGA Alain à l'unanimité (15 voix).
- Au poste de 3ème adjoint, à la communication et aux affaires scolaires a été élue Mme PLAISANT Renée à l'unanimité (15 voix).
- Au poste de 4ème adjoint, aux fêtes, commémorations et milieux associatifs, a été élu Mr VIREMOUNEIX Frédéric à l'unanimité (15 voix).

Monsieur le maire nous a fait lecture de la charte de l'élu.e local.e

Mme DOLIGEZ a soumis au vote les délégations consenties au maire de la commune. Celles-ci ont été acquises à l'unanimité.

Les indemnités de maire et d'adjoints ont été unanimement votées et acquises. Suite à leur revalorisation, il est à noter qu'elle représente 1567,43 euros brut par mois pour le poste de Maire. Elles sont portées à 416,17 euros brut pour les adjoints. Les indemnités d'adjoints prennent effet à partir du mardi 26 Mai 2020.

Un vote par liste a été réalisé afin de répartir les représentants de la commune dans les différents syndicats et structures auxquels elle adhère (Cf Annexe).
Enfin, il a été mis au vote la délégation de signature du maire pour l'acquisition du bien situé au 1236 rue des moines 59182 LOFFRE au prix de 96 500 euros. La signature se fera le vendredi 5 juin 2020 en mairie. Cette préemption aura pour but de créer un gîte. Il a été noté qu'elle pourrait faire l'objet de logement d'urgence en cas de besoin d'administré (e.s).

ANNEXE

SMTD : Syndicat Mixte des Transports du Douaisis
Titulaire : Alain SROGA et Suppléante : Peggy FAUQUETTE

SCOT GRAND DOUAISIS : Schéma de Cohérence Territorial
Titulaire : Éric GOUY et Suppléant : Olivier CAFFIN

SICAÏE : Syndicat Intercommunal d'Aide à l'Enfance Inadaptée

Titulaires : Sylvie LARIVIERE et Fabienne DELPLACE Suppléantes : Ghislaine NAESSENS et Anne LANG

CCCO : Communauté de Communes de Cœur d'Ostrevent
Titulaire : Sylvie LARIVIERE et Suppléant : Alain SROGA

NOREADE SIDEN SIAN : Comité Collège d'Arrondissement de DOUAI
Titulaire : Frédéric VIREMOUNEIX

SMAHVSBE devient SMAPI : Syndicat des milieux aquatiques et prévention inondations
Titulaire : Frédéric VIREMOUNEIX et Suppléant Patrick RAYET

Représentation au sein des Commissions et Conseils

Commission d'Appel d'Offres
Présidence : Éric GOUY Titulaires : Olivier CAFFIN, Guillaume VASSEUR, Patrick RAYET et Suppléants :
Suppléants : Frédéric VIREMOUNEIX, Quentin ROBERT, Fabienne DELPLACE

Commission Urbanisme et Travaux
Présidence : Éric GOUY Membres : Sylvie LARIVIERE, Guillaume VASSEUR, Patrick RAYET, Olivier CAFFIN, Fabienne DELPLACE, Peggy FAUQUETTE

Conseil d'Ecole
Éric GOUY et Renée PLAISANT

CCID : Commission Communale des Impôts Directs
Même si celle-ci n'aura plus de caractère obligatoire pour la mandature 2020-2026 l'équipe a choisi de maintenir cette commission.
Présidence : Éric GOUY Membres titulaires :, Christiane COURMONT et M. GUENEZ, Stéphane CARTON, Jean Marie CHŒUR, Michèle et Bernard DHENAIN, Léo MICHALSKI, Eliane DURIEZ, Jacqueline BOULANGER, Michel GABIS et l'ensemble du conseil municipal.

Référent sécurité
Jean Luc ANSART

Référent Habitat Durable
Patrick RAYET

Association des Communes Minières
Déléguée Titulaire : Virginie GOUBET Déléguée Suppléante : Anne LANG

Instance de Coordination Gérontologique du Canton d'Aniche
Déléguée Titulaire : Sylvie LARIVIERE Déléguée Suppléante : Renée PLAISANT

RAM : Relais d'Assistantes Maternelles
2 Référents : Sylvie LARIVIERE et Quentin ROBERT

L'ETAT CIVIL

Naissance :
- DALI Naïlya née le 05 mai 2020

Mariage :
- M. SAUTHIEUX Laurent Mme FAUQUETTE Peggy, mariage célébré le 29 février 2020

Décès :
- M. DUBUS Marcel, Paul décédé le 08 janvier 2020
- M. DUFRESNE François, Edmond le 08 avril 2020

RECENSEMENT DES PERSONNES A RISQUES DANS LE CADRE DU PLAN CANICULE ET/OU D'UNE CRISE SANITAIRE

Dans le cadre de la prévention des risques liés aux fortes chaleurs et/ou d'une crise sanitaire comme nous venons de vivre ce printemps 2020.

Si vous êtes une personne isolée, nous vous invitons à vous faire connaitre en Mairie et nous aurons une attention particulière en prenant contact avec vous.

Pour cela nous vous invitons à compléter et déposer en mairie le document qui vous a été distribué dans votre boite aux lettres le 15 juin. Vos enfants ou votre aide-ménagère peuvent remplir pour vous ce document et le déposer en mairie. Si vous êtes dans l'impossibilité de vous déplacer, appelez en mairie au 03/27/80/51/43 nous remplirons ce document avec-vous, par téléphone.

Continuons à nous montrer bienveillants et solidaires.

La commune de LOFFRE rend hommage à son doyen

Monsieur DUFRESNE François

Décédé le 08 avril 2020 à l'âge de 99 ans ½

Chacun d'entre nous s'est ému ce 08 avril à l'annonce du décès de François DUFRESNE.

Notre Doyen du village s'est éteint dans la discrétion, durant cette période de confinement. Nous tenons à apporter notre sympathie et partager la douleur de la famille en évoquant ici le souvenir d'une personne discrète et engagée.

Pour la famille, les amis, les voisins et tous les loffriens, à la douleur de la perte d'un proche se sont ajoutées les procédures spécifiques liées à la crise sanitaire et les obsèques se sont trouvées profondément modifiées. Le respect des consignes de distanciation sociale n'a pas permis à la famille et aux amis de se soutenir et de se souvenir de François, ce que les loffriens ont l'habitude de faire.

François DUFRESNE est né à DECHY le 23 octobre 1920, il a suivi sa scolarité à LOFFRE jusqu'à l'âge de 14 ans. Puis il a appris le métier de boucher. C'est à la guinguette qu'il croise Renée qui deviendra son épouse en 1945 et ils donneront naissance à Jean-Claude et Bernard. Depuis 1985 et l'âge de la retraite, le couple est revenu vivre à LOFFRE dans la maison des parents de François rue de Lewarde.

François DUFRESNE est entré volontairement en résistance durant la seconde guerre mondiale et a participé activement à la libération de la ville de DOUAI. Il a été titulaire de la médaille commémorative de la guerre 39-45 et membre de l'association Rhin et Danube.

Il a également été décoré de la médaille des œuvres humanitaires suite à la mise en place de l'entraide familiale à destination des nécessiteux.

François a su partager ses passions avec ses amis. Tout d'abord le football qui l'amènera à jouer au sein des équipes de LOFFRE et DECHY. Il dirigera plus tard le club de LOFFRE et participera ainsi à son niveau, à la vie de la Commune. Son autre passion a été la colombophilie, il est titulaire du mérite colombophile et de la médaille du cinquantenaire qui récompense 50 années de passion.

Le couple a célébré dans la salle du conseil Municipal de notre commune leurs noces de platine ou 70 ans de mariage, le 21 mars 2015. Depuis le décès de son épouse Renée le 25 septembre 2019, la vie de François était évidemment devenue plus difficile à poursuivre et il s'en est allé discrètement lors de ce printemps 2020 si particulier pour tous...

Nous nous souviendrons du sourire de François et la présence de ce couple si sympathique manquera assurément à toutes les manifestations de notre village. Au revoir François ….

INFOS PRATIQUES

L'agenda du 2nd semestre :

Les dates indiquées ci-dessous ne prennent pas en compte les éventuelles modifications pour raisons sanitaires selon les décisions gouvernementales.

- ✓ Du 06 juillet au 31 juillet : Accueil Collectif des Mineurs (centre aéré)
- ✓ Le dimanche 30 août à 11h00 résultats du concours des maisons fleuries et des jardiniers ont du talent
- ✓ Du 05 au 09 octobre : la semaine bleue pour les aînés
- ✓ Le 31 octobre : Halloween organisé par l'APE
- ✓ Les 07 et 08 novembre : Bourse aux jouets organisée par l'APE
- ✓ Le 11 novembre : commémoration de l'Armistice de la guerre 1914 - 1918
- ✓ Le samedi 21 novembre à 18h00 au foyer rural : la cérémonie d'accueil des nouveaux habitants et des bébés nés entre novembre 2019 et novembre 2020 :
- ✓ Le dimanche 29 novembre à 12h30 : le repas des aînés
- ✓ Le samedi 05 décembre : les animations au profit du téléthon

ATTENTION,

Rappel concernant le

Recensement

Des jeunes de 16 ans,

Présentez-vous en Mairie

N'attendez plus, certains le font trop tardivement

MINISTERE DES ARMÉES
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION
DIRECTION DU SERVICE NATIONAL ET DE LA JEUNESSE
ETABLISSEMENT DU SERVICE NATIONAL NORD-EST

INFO-JDC

Flash-Info - mai 2020

Publication : centre du service national de Lille
Courriel : csn-lille.jdc.fct@intradef.gouv.fr

DANS CE NUMÉRO :

Suspension des JDC 1

Le recensement en mairie 1

Suspension des JDC

Au vu de la situation actuelle de crise sanitaire, les Journées défense et citoyenneté des mois de mai, juin et juillet sont annulées. Celles-ci reprendront à partir du mois de septembre 2020.

Exceptionnellement, les jeunes seront donc convoqués à 17 ans et 6 mois, et non à 17 ans et 3 mois.

Une nouvelle convocation à la JDC sera envoyée aux jeunes qui auraient dû accomplir leur JDC au printemps, sans qu'ils n'aient aucune démarche à accomplir.

Les jeunes devant réaliser leur JDC au plus vite en septembre peuvent contacter leur centre du service national de proximité, via le site www.madjc.fr ou par mail.

Le recensement en mairie

Pensez-y dès la fin du confinement !

Il est indispensable que tous les jeunes se fassent recenser en mairie à l'âge de **16 ans**, si possible dans le trimestre qui suit leur anniversaire. Pour se faire, ils doivent se présenter à la mairie de leur domicile, munis d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport) et de leur livret de famille. Certaines mairies demandent également une preuve de résidence. Le recensement en ligne est proposé par certaines mairies sur www.service-public.fr.

Cette démarche leur permettra d'être convoqués à la JDC environ un an plus tard, et de pouvoir ainsi produire leur attestation de participation à la JDC lors de leur inscription aux examens et concours.

Il est fortement recommandé aux jeunes de créer leur compte sur majdc.fr, dès réception d'un mail après leur recensement, car ce site facilitera leur convocation à la JDC, leur permettra de changer de date et de site, et même d'accéder à leur attestation de participation dématérialisée.

Connectez-vous sur ma JDC .fr

Le site www.majdc.fr, un incontournable !

L'organisation de ma JDC, maintenant c'est en ligne !

Calendrier de vos démarches

A 16 ans (*)	Faites-vous recenser à la mairie de votre domicile, ou sur Internet, muni d'une pièce d'identité et du livret de famille.
A 16 ans ½ (*)	Dès réception d'un mail, créez votre compte sur www.majdc.fr, afin de faciliter votre convocation.
A 17 ans (*)	Vous serez convoqué à votre Journée défense et citoyenneté.
De 17 à 25 ans	Présentez le certificat de participation à la JDC lors de l'inscription à vos examens (CAP, BEP, bac), concours (grandes écoles, fonction publique) et permis de conduire.
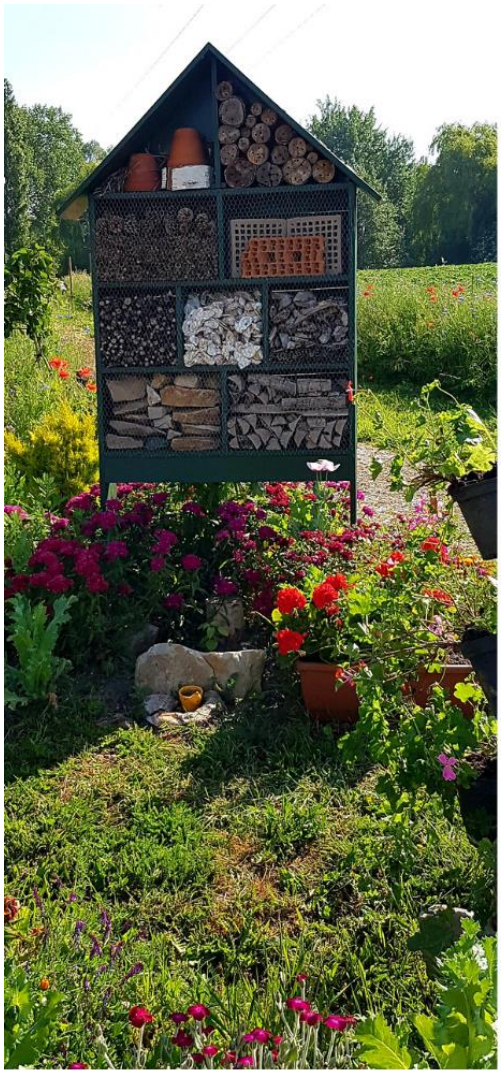
(*) Si vous n'avez pas respecté ce calendrier, vous pouvez effectuer ces démarches jusqu'à votre 25ème anniversaire.